

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
01/04/2021

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
académique**

Président : Monsieur Daniel PARENT, Proviseur

Secrétariat : Mme GIRAUD, Parents d'élèves

Administratifs : Daniel Parent, Hervé Parent, Philippe Grosjean, Sylvie Couturier

Représentants de la commune de Dole : Jean-Michel Rebillard

Enseignants : Agnès Dayt, Alexandre Gautherat, Angélique Pintureau, Annegret Pierolt, Eric Jourdan, Susana Barata, Lisa Carles

Personnels : Guillaume Magrin, Florence Bourlon, Edith Mazzoleni

Elèves : Artémis Peuvot, Léonie Marcy-Vilbourg, Victoria Craen

Parents d'élèves : Adeline Maréchal, Juliette Giraud, Lionel Casaubon\_Seignour, David Mermet, Stéphane Tissot

**Soit 23 votants**

Le quorum étant atteint avec 23 membres, le Proviseur déclare la séance du conseil d'administration ouverte à 18h07. Arrivée d'un membre à 18h45 et départ d'un membre à 20h.

Adoption du PV du 2 février 2021 : 22 pour (unanimité)

Adoption de l'ordre du jour à l'unanimité (22 pour) à 18h39

**1. Organisation de l'action éducative**

**1.1 Évolution du plan de continuité pédagogique.**

La CHS a validé les cours en présentiel par classes entières, sur un rythme de deux semaines sur trois. Sanitairement plus difficile, cette organisation est importante pédagogiquement pour lutter contre le décrochage.

Mais les annonces récentes remettent tout en jeu. Rien ne garantit qu'il soit applicable le 3 mai, le lycée Nodier attendra le cadre fixé par le gouvernement pour s'y conformer.

Point adopté à l'unanimité : 23 votants sur 23 pour à 18h52

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
01/04/2021

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
académique**

**1.2 Recrutement d'un demi-poste d'AED pour suivre les visios des enseignants en distanciel**

Cet assistant d'éducation (ou plutôt ces assistants d'éducation) ont permis à des enseignants contraints d'exercer à distance de pouvoir faire des classes virtuelles à des élèves présents dans l'établissement.

Ces deux enseignants seront de retour à la rentrée.

Point adopté à l'unanimité : 23 votants 23 pour à 18h58.

**1.3 Point sur le CVL.**

Le rapporteur prévu est malheureusement absent. Projets travaillés : le carnaval, X'prime toi. En l'absence de rapporteur, ce point est reporté à un CA ultérieur.

**1.4 Ouverture d'une licence professionnelle : guide conférencier.**

Le lycée Nodier ouvre ses locaux.

Mais c'est le CNAM (centre national des arts et métiers) qui est le porteur du projet. Les étudiants sont inscrits au CNAM. Elle est un débouché pour les étudiants BTS tourisme. Mais elle est ouverte à tout détenteur d'un bac +2 tourisme. Elle est reconnue internationalement.

Les enseignants dépendant du CNAM, ces heures sont prises hors DGH. Ce sont des contrats différents. Ils dépendent alors de l'Université.

Les locaux seront par ailleurs loués à cet organisme. Ils ne sont pas encore définis mais le bâtiment de la Charité peut être utilisé. D'autant qu'ils n'ont pas de grands besoins. C'est aussi une façon de garder et utiliser à des fins de formation le patrimoine confié par la région. Surtout si le master est développé.

Point adopté à l'unanimité : 22 votants sur 22 pour à 19h13.

**1.5 Ouverture d'une formation professionnalisante en bac+1**

Elle est destinée aux élèves qui n'ont pas de proposition en fin de procédure PARCOURSUP. Elle apparaîtra au moment de la procédure complémentaire. Elle correspond à un travail d'agent d'accueil et d'hospitalité. Cette formation courte permet d'accéder rapidement sur le marché du travail, elle peut permettre aussi de se diriger vers un projet d'études plus ambitieux.

Cette formation est gérée par le CNAM. Donc son coût n'entre pas dans la DGH.

Une passerelle existera-t-elle en fin d'année pour arriver en deuxième année de BTS tourisme ?

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
01/04/2021

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
académique**

M PARENT rappelle que cette formation s'adresse à des élèves fragiles qui se dirigent vers une filière courte. Si l'un d'eux se révèle, il pourrait éventuellement être intégré en cours d'année sur une première année de BTS si les effectifs le permettent.

Point adopté à l'unanimité : 23 votants 23 pour à 19h24

### 1.6 Protocole d'évaluation

En février, un guide de cadrage fut publié sur EDUSCOL. Le contrôle continu est renforcé par l'annulation des épreuves de spécialité et du premier semestre. Sans limiter la liberté pédagogique, il s'agit d'évaluer en transparence avec les élèves et les familles. Les professeurs annoncent à l'avance le nombre et le type d'évaluations prévues.

Au moment de l'évaluation, sont inscrits au cahier de texte : la date, la durée, le sujet et le coefficient. Un minimum de trois notes est prévu pour les matières ayant un minimum de deux heures de cours hebdomadaires.

En EPS, l'élève est évalué sur sa méthodologie, ses compétences sociales et ses performances motrices. Cette évaluation est faite sur la durée d'une activité, intègre les progrès de l'élève et sa réactivité aux conseils donnés : tout ce processus conduit à une note unique.

Au deuxième trimestre, l'EPS n'a pas permis d'évaluation car le protocole sanitaire a contraint à changer d'activité pour mettre en place des activités extérieures.

Mme Barata demande si c'est la fin des interrogations surprises. M. Parent répond qu'elles seront possibles s'il est précisé en début de période qu'elles seront envisagées. Mais elles ne peuvent évidemment pas être le seul support d'évaluation.

Il faudra qu'il y ait une équité entre les élèves, ce qui oblige à prendre en compte les élèves absents aux évaluations. La nécessité de rendre les travaux est aussi réaffirmée.

Mme Giraud demande si une harmonisation des notes sera prévue en parallèle de cette harmonisation des procédures ? Elle ne peut être mise en place que sur des exercices type communs, comme cela a été fait pour le bac blanc. Il semble difficile d'avoir des moyennes rigoureusement identiques, car tous les groupes ne progressent pas au même rythme.

C'est un dossier au long court. Il faut préserver la liberté pédagogique et laisser les enseignants choisir le mode d'évaluation le plus adapté. C'est lorsque les écarts sont trop importants qu'il faut être attentif. Des éléments statistiques seront développés pour accompagner cette évolution.

Cette question sera par ailleurs traitée en conseil pédagogique. La question des coefficients sera abordée, mais un coefficient commun sur un bac blanc peut être inéquitable si certaines classes ont un volume important de notes quand d'autres en ont peu. Les devoirs bonus seront toujours possibles. On veut tendre vers une plus grande équité, mais pas vers une uniformisation complète.

Une première communication test était prévue en cette fin d'année même si elle est perturbée.

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
01/04/2021

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
académique**

Cette question n'est pas soumise à vote, mais est donnée pour information à tous les membres du CA.

**2. Fonctionnement matériel et financier**

**2.1 Compte financier de l'exercice 2020**

Il s'agit tout d'abord d'examiner l'exécution des dépenses et des recettes du budget 2020 qui avait été adopté en novembre 2019. Puis il convient d'envisager le résultat de l'exercice et voir dans quelle mesure le lycée s'est enrichi ou appauvri après cette année. Enfin, des aspects plus comptables sont abordés : bilan, créances et dettes.

M. Grosjean, Agent comptable, présente le rapport sur le compte financier au moyen des documents qui avaient été remis avec la convocation et à l'appui d'un diaporama.

2020 fut une année particulière avec la pandémie de la COVID19. Les mois de confinement et l'hybridation des cours présentiel/distanciel à compter de novembre ont fortement impactés les prévisions budgétaires. Des ressources sont en baisse. En contrepartie, les dépenses ont été certes moins élevées mais les charges fixes se sont maintenues à un niveau égal à 2019

M Casaubon demande si l'augmentation des bourses de 18 % correspond à une évolution particulière. M Grosjean note qu'il y a plus d'élèves de manière générale. Les critères d'attribution n'ont pas changé.

M Parent précise qu'il y a plus de boursiers en première et en terminale qu'en seconde.

Il semblerait que la COVID ne soit pas à l'origine de cette différence.

M Casaubon pose la question des travaux initiés en 2020. Le différentiel est important entre ce qui a été prévu et ce qui a été réalisé

M Grosjean précise que la plupart de ces travaux ont été financés au moyen de subventions versées en cours d'année par la collectivité régionale au vu de projets qui lui ont été soumis. Les sommes inscrites au budget initial représentent la part de la dotation de fonctionnement qui a été affectée à la maintenance courante, aux réparations.

Les chiffres à retenir :

- Un résultat excédentaire de 4052,22 € qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement
- En prenant en compte toutes les opérations qui ont abouties en 2020 à un encaissement ou à un décaissement, le solde est meilleur. Soit un enrichissement net d'une valeur de 6 808,90 € qui est venu abonder le compte bancaire du lycée au 31/12 (= variation du fonds de roulement financier)

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
01/04/2021

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
académique**

- La valeur de cette richesse « cumulée » appelée fonds de roulement financier s'établit à 146070,24 euros en fin d'exercice.
- Le fonds de roulement fonctionnel (fonds de roulement financier + valeur des stocks de denrées alimentaires) s'établit à 156 355,95 euros en fin d'exercice.

Le fonds de roulement financier peut être réparti entre les activités du fonctionnement général du lycée et celles du service de restauration et d'hébergement (SRH).

Il est conseillé de conserver à minima une valeur de fonds de roulement financier égale à 30 jours de dépenses de fonctionnement pour contribuer à garantir la sécurité financière du lycée

Le tableau ci-après présente ce qu'il est conseillé de conserver et ce qui peut être employé à autre chose que de végéter sur un compte bancaire :

	Service général	SRH	TOTAL
<b>Fonds de roulement financier (FDRf)</b>	<b>110 239</b>	<b>35 832</b>	<b>146 070</b>
FDRf, à conserver	56 850	25 750	82 600
Excédent employable	53 400	10 100	63 500

En fin de présentation, M. Grosjean propose à l'examen des membres du conseil d'administration le bilan, qui est la photographie de la valeur du patrimoine du lycée, ainsi que la situation des créances et des dettes au 31/12/20 et son évolution à la date du 28/02/21. Il est à noter qu'il est parfois difficile de récupérer des RIB pour organiser des remboursements de trop perçus. La réglementation autorise le lycée à s'approprier ces fonds au bout de quatre années révolues si les créanciers ne se sont pas manifestés.

Soumis au vote, le compte financier de l'exercice 2020 est arrêté sans réserves à l'unanimité des membres présents (23 pour – 20h34)

## 2.2 Affectation du résultat de l'exercice 2020

Soumis au vote, le résultat de fonctionnement de l'exercice, excédent de 4 052,22 euros, est affecté au compte 1068 « autres réserves » avec respectivement :

+ 5 210,12 euros pour le Service général.

– 1 157,90 euros pour le Service SRH

22 votants, 22 pour à 20h37

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
01/04/2021

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
académique**

**2.3 Remboursement partiel des frais d'inscription des étudiants en BTS Tourisme.**

Les frais d'inscription à la section BTS Tourisme s'établissent à 600 € par étudiant et ce tarif vaut pour les deux années de la formation. Il s'agit aujourd'hui de tirer les conséquences de la pandémie de COVID19 au niveau de l'activité du BTS. Chaque année les étudiants sont concernés par un voyage d'études pour l'organisation duquel la ressource des frais d'inscription participe largement au financement. Aucun voyage d'études ne sera organisé au cours de cette année scolaire.

Il est proposé de rembourser chaque étudiant de la somme de 300 € qui correspond à la moitié du tarif perçu pour les deux années de la formation.

Mme Barata et Mme Dayt s'inquiètent des incidences sur le financement des activités de la section BTS. Et notamment, est ce que l'accès en libre-service du photocopieur par les étudiants sera remis en question ? M. Grosjean répond que l'utilisation du copieur se fait sans excès. De toute façon, le coût copie est pris en charge par le service Administration et logistique et non imputé aux crédits de l'enseignement technique. Au-delà de l'annulation des voyages d'études, il y aussi le constat que l'activité pédagogique a été économe pendant cette période de pandémie. D'autre part, il faut soutenir nos étudiants qui ont pu connaître des difficultés morales et financières au cours de cette année.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité le remboursement de la moitié des frais d'inscription perçus auprès des étudiants de la section BTS Tourisme, soit 300 euros.  
23 votants, 23 pour à 20h46

**2.4 Mise en place du prélèvement automatique pour le règlement des frais d'hébergement à la rentrée scolaire 2021/2022.**

Il s'agit d'offrir aux familles la possibilité d'échelonner plus facilement les paiements des frais de restauration grâce au prélèvement automatique. Ce service est gratuit pour les familles. Quelques banques facturent néanmoins à leurs clients des frais liés à la création du prélèvement. Pas de surcoût pour le lycée. Les renseignements, échéancier et formulaire seront inclus dans les dossiers d'inscription et remis à la rentrée scolaire 2021/2022  
L'agence comptable du lycée Nodier va proposer cette modalité de paiement pour le lycée Nodier et pour le collège de l'Arc. Par la suite, le dispositif sera étendu aux autres établissements scolaires rattachés.

Pas de vote sur ce point

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
01/04/2021

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
académique**

**3 Questions diverses**

**3.1 Quels sont le calendrier du Grand Oral et les modalités des deux thèmes ?**

Épreuve prévue entre le 22 et 25 juin  
Un grand oral blanc sera organisé entre le 31 mai et le 4 juin

Les deux spécialités doivent être présentes dans l'ensemble des deux questions.  
Soit une spécialité par question, cas le plus classique  
Soit l'une des deux questions en interdisciplinarité  
A la rentrée prochaine, les élèves doivent donner leurs problématiques.  
Puis ils auront la période pour produire une réponse à leur problématique et s'entraîner à l'oral.

Les oraux blancs de langues vivantes allemand et espagnol auront lieu du 17 au 21 mai pour les Terminales. Ils seront intégrés au contrôle continu.

**3.2 Problème d'horaires de transport.**

Les élèves finissent à 17h50. Or le bus part à 17h51 du théâtre pour Duhamel donc l'internat.  
Recherche de l'horaire le plus adapté en lien avec Duhamel et le Grand Dole.

Rappel : les repas des élèves mutualisés entre les deux lycées sont pris dans l'établissement le plus pratique pour les élèves. Soit l'un, soit l'autre au choix.

**3.3 Don en nature.**

M. Grosjean informe les membres du Conseil d'administration que les couvertures et couvre-lits qui équipaient l'internat ont été données à la SPA de Biarne. Ces effets de literie, 275 au total, avaient été acquis il y a plus de trente ans.

**3.4 Organisation pédagogique :**

Les quatre prochaines semaines sont claires. À Partir du 3 mai, le plan de continuité pédagogique présenté sera peut-être modifié. Les conditions actuelles seraient en demi-jauge mais il est impossible de répondre catégoriquement.

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
01/04/2021

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
académique**

La séance est levée à 21h05

Président : M. PARENT, Proviseur

